

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-16
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 avril 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 10 avril à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme

Était absent :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent pouvoir M. DORMOY Jérôme, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, Mme CALAS Alexandra pouvoir M. QUIGNON Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur BOULIOL Jean-François est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	9	4	13	Le 01/04/2025

OBJET : Attribution subventions aux associations et institutions année 2025

Après étude en commission et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2025, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations, pour l'exercice 2025, les subventions ci-dessous :

DESIGNATION	ATTRIBUTION SUBVENTION 2025	VOTE
Association Saint Etienne	1 000,00 €	9 pour 1 contre (Mme BAHU, M. LOURY et M. DORMOY n'ont pas pris part au vote)
Association Action musique initiative sport	1 000,00 €	12 pour 1 abstention
Centre de soins picardie faune sauvage	800,00 €	10 pour 2 contre 1 abstention
Comité des fêtes	150,00 € + barnum	9 pour
Fil d'Ariane	50,00 €	13 pour
Jedisjeux	500,00 €	12 pour 1 contre
Lycée Professionnel de Vaumoise	400,00 €	11 pour 2 abstentions
Radio Valois Multien	50,00 €	13 pour
Secours Catholique	50,00 €	13 pour
UNAPEI60 (Association de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis)	50,00 €	13 pour
Union Nationale des Combattants	400,00 €	13 pour
VMEH (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)	50,00 €	13 pour

Les associations subventionnées devront transmettre annuellement leur rapport d'activité et leurs comptes afin que la commune puisse s'assurer du bon emploi des fonds publics.

Afin que cette délibération reste dans la légalité, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui siègent au sein des associations de ne pas prendre part au vote de subventions attribuées à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **13 voix pour**, autorise Madame le Maire à verser les subventions qui seront inscrites au Budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 avril 2025

Le Maire, BAHU Martine

